

Règlement graphique

PLAN 2
PLAN DES
RISQUES

SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE
Réserve de l'estuaire



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES,
À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

ZONES URBAINES (U)	ZONES À URBANISER (AU)
UA – Zone urbaine de centralité UB – Zone urbaine de forte densité UC – Zone urbaine de moyenne densité UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle UE – Zone urbaine de faible densité / hameau UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire UG – Zone urbaine d'équipement UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire UJ – Zone urbaine de jardins familiaux UL – Zone urbaine littorale UP – Zone urbaine d'équipement péninsulaire US – Zone urbaine d'équipement de santé UT – Zone urbaine d'équipement touristique UY – Zone urbaine d'activité économique UZ – Zone urbaine sans règlement	AUB – Zone à urbaniser de forte densité AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau AUG – Zone à urbaniser d'équipement AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique AUY – Zone à urbaniser d'activité économique 2AU – Zone à urbaniser à long terme
ZONES AGRICOLES (A)	ZONES NATURELLES (N)
A – Zone agricole stricte AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*	N – Zone naturelle stricte NA – Zone naturelle aménagée NC – Zone naturelle de carrière NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE (/ Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE (/ Nc (camping) / Nni (hébergement insolite) / Ng (équipement N) (jardins familiaux) / Ni (loisir / sport) / Ns (santé) / No (tourisme) / Ny (activité économique)

RISQUES NATURELS	RISQUES LIÉS AUX EFFONDEMENTS
PPRI DE LA LÉZARDE Débordement de cours d'eau Ruissellement Remontée de nappe Zone d'érosion	Cavité souterraine* Éboulement de falaise Recul du trait de côte
PPRN DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINT-ADRESSE	RISQUE LIÉ AU RUISSellement (HORS PPRI)
Gonfreville-l'Orcher Sainte-Adresse	Ruissellement
PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE	PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT
PPRL du Havre à Tancarville Zone à réglementation spécifique	Au moins 0,5 m Inférieur à 0,5 m Zone de danger
RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)	
Saint-Jouin-Bruneval	

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRI, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUI.
* Des dérogations entre le font cadastre et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister.
Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations.

RISQUES TECHNOLOGIQUES	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
PPRT DE LA ZONE INDUSTRIAL-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER Zone industrialo-portuaire CIM d'Antifer	Zels – Zone des effets létaux significatifs Zpel – Zone des premiers effets létaux
ICPE SOUMISES À AUTORISATION	TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE
Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D) Zels – Zone des effets létaux significatifs (E) Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D) Zpel – Zone des premiers effets létaux (E) Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D) Zel – Zone des effets irréversibles (E)	Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C) Zels – Zone des effets létaux significatifs (D) Effets létaux significatifs (E) Premiers effets létaux (D) Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
SICRE Océane	Effets pyrotechniques (Z1)
Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D) Zel – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D) ZF – Zone forfaitaire (A/B/C/D)	Effets pyrotechniques (Z2) Effets pyrotechniques (Z3) Effets pyrotechniques (Z4) Effets pyrotechniques (Z5)